

Trajectoire comparée du Tchad et Madagascar

De la succession militaire à la légitimation par les urnes, une comparaison des jalons éclaire les choix encore ouverts à Antananarivo.

S42-26 ANALYSE COMPARÉE

Tchad et Madagascar

21 repères sur les pratiques politiques et les tests démocratiques

16 PRATIQUES DU MANUEL • 5 QUESTIONS DE SORTIE



PRATIQUE OU QUESTION DU MANUEL	TCHAD	MADA
La crise fondatrice : récit de sauvetage	🕒	🕒
Verrouillage des institutions	✓	🕒
Scrutin à avantage intégré	✓	À venir
Constitution élastique et durée du mandat	✓	À venir
Populisme à hauteur de panier	—	✓
Effet Halo et politique de l'image	—	✓
Cooptation d'anciens rivaux	🕒	—
Pressions et détentions contestées d'opposants	✓	🕒
Diplomatie de sommet et de visibilité	—	✓
Parrainage économique et financement opaque	—	✓
Multipolarité et partenaires extérieurs	—	✓
Contrats de ressources et rentes	—	✓
Avoirs offshore et prête-noms	—	—
Pacte d'élites et dépendance au centre du pouvoir	—	—
Parapluie d'immunité	—	—
Conversion électorale après une rupture	✓	🕒
QUESTIONS DE SORTIE		
Examen final : les élections sont-elles crédibles ?	✓	À venir
Examen final : les libertés sont-elles protégées ?	✓	🕒
Examen final : le pouvoir est-il limité ?	✓	🕒
Examen final : les contre-pouvoirs agissent-ils de façon autonome ?	✓	🕒
Examen final : l'alternance reste-t-elle possible ?	✓	À venir

LÉGENDE

✓ Fait documenté 🕒 Partiel, contesté ou historique À venir Étape annoncée ou non évaluée — Non documenté dans les textes

« — » signifie non documenté dans les textes consultés, et non nécessairement absent sur le terrain.

Sources : article S42-26 et manuel S40-26.

DIAPASON • Nourrir le débat

S42-26 | 16 octobre 2026 | Rédaction Diapason

Au Tchad, une succession militaire s'est transformée en présidence élective par une transition prolongée, un dialogue qui a changé les règles, un référendum puis des élections. Madagascar est plus tôt dans cette séquence. La contestation populaire de 2025 a provoqué le départ d'Andry Rajoelina et l'entrée de l'armée au pouvoir. La comparaison signale un risque, pas une répétition certaine. Le point décisif est l'éligibilité du

chef de transition : Mahamat Idriss Déby a obtenu le droit de concourir avant de gagner le scrutin ; Michaël Randrianirina n'a pas écarté cette possibilité, mais aucun texte ne l'a encore entérinée.¹

La trajectoire tchadienne

Le 20 avril 2021, après la mort d'Idriss Déby au front, l'armée crée le Conseil militaire de transition (CMT) sous la direction de son fils Mahamat. Elle dissout le gouvernement et l'Assemblée, suspend la Constitution et promet dix-huit mois avant des élections. Cette succession écarte l'intérim prévu par les règles constitutionnelles. L'Union africaine appelle au retour à l'ordre civil et à la non-candidature des militaires. Le pouvoir de fait est présenté comme une transition vers les urnes.²

En septembre 2021, le CMT nomme 93 membres au Conseil national de transition (CNT), parlement provisoire. Haroun Kabadi, ancien président de l'Assemblée, le préside. Il faut distinguer les fonctions : Kabadi dirige le CNT ; Mahamat Déby dirige le CMT. Le CNT n'est pas élu et ses membres sont désignés par le chef de la junte, ce qui limite son autonomie lorsque la transition doit fixer sa durée et les règles de candidature.³

Le DNIS se tient du 20 août au 8 octobre 2022, après le report des élections promises. Des groupes armés signataires de l'accord de Doha et une partie des partis et de la société civile y participent. Les Transformateurs, Wakit Tama et d'autres opposants boycottent le dialogue, estimant que les garanties d'un retour au pouvoir civil manquent et que le processus n'est pas suffisamment inclusif.⁴

Le DNIS reporte les élections de vingt-quatre mois, maintient Mahamat Déby à la tête de l'État et rend les membres des autorités de transition éligibles. La Charte est révisée le 8 octobre : la junte est dissoute en droit, son président devient président de transition et le CNT est élargi. Ce changement contredit l'engagement de 2021 et les décisions de l'Union africaine, qui avait interdit aux autorités de transition de concourir.⁵

Le conflit d'intérêts est structurel : l'exécutif dirige la transition, participe à la définition des règles et en devient bénéficiaire. La précision importe : Kabadi, président du CNT, n'a pas personnellement changé la règle ; ce sont les résolutions du DNIS et la Charte révisée. Les opposants y voient un processus contrôlé par l'autorité censée se retirer, tandis que l'Union africaine juge la candidature incompatible avec ses décisions.⁶

Le 20 octobre 2022, jour où la première transition devait s'achever, des manifestations interdites sont réprimées. Le gouvernement parle d'insurrection ; les opposants dénoncent une répression contre le retour au civil. La Commission nationale des droits de l'homme recense 128 morts, 518 blessés, 943 arrestations et douze disparitions, au-dessus du bilan officiel de 73 morts, 300 blessés et 621 arrestations. Au moins 401 personnes sont jugées collectivement ; 261 sont condamnées à deux ou trois ans. Human Rights Watch relève des atteintes au procès équitable et des transferts à Koro Toro. Les Transformateurs sont suspendus et Succès Masra part en exil.⁷

En décembre 2023, le référendum approuve une nouvelle Constitution avec 85,9% de oui et 62,9% de participation officielle. Une coalition conteste le résultat et des partis boycottent. Le mois précédent, au moins 72 militants et sympathisants des Transformateurs sont arrêtés avant le vote ; leurs avocats dénoncent le refus d'accès aux familles et à un conseil juridique. La validation populaire intervient donc dans un espace politique contesté.⁸

Le 28 février 2024, Yaya Dillo, chef du Parti socialiste sans frontières et rival potentiel, est tué lors d'un assaut des forces de sécurité contre son siège. Le parquet parle d'un échange de tirs ; un an plus tard, Human

¹ [Union interparlementaire, chronologie du CMT et composition du CNT, 2021–2022.](#)

² [Union interparlementaire, chronologie du CMT et composition du CNT, 2021–2022.](#) · [Union africaine, clarification sur l'inéligibilité des autorités de transition, 21 mai 2024.](#)

³ [Union interparlementaire, chronologie du CMT et composition du CNT, 2021–2022.](#)

⁴ [Reuters, décisions du DNIS sur la prolongation et l'éligibilité, 2 octobre 2022.](#) · [Africa Center for Strategic Studies, analyse du DNIS et des boycotts, 15 novembre 2022.](#)

⁵ [Union africaine, clarification sur l'inéligibilité des autorités de transition, 21 mai 2024.](#) · [Reuters, décisions du DNIS sur la prolongation et l'éligibilité, 2 octobre 2022.](#) · [Africa Center for Strategic Studies, analyse du DNIS et des boycotts, 15 novembre 2022.](#)

⁶ [Union africaine, clarification sur l'inéligibilité des autorités de transition, 21 mai 2024.](#) · [Reuters, décisions du DNIS sur la prolongation et l'éligibilité, 2 octobre 2022.](#) · [Africa Center for Strategic Studies, analyse du DNIS et des boycotts, 15 novembre 2022.](#)

⁷ [Gouvernement britannique, note pays sur l'opposition au Tchad, mars 2024.](#)

⁸ [Human Rights Watch, arrestations avant le référendum tchadien, 13 octobre 2023.](#) · [International IDEA, référendum constitutionnel tchadien, décembre 2023.](#)

Rights Watch note que les circonstances restent inexplicables. Après l'assaut, des membres du PSF et de la famille de Dillo sont arrêtés et transférés à Koro Toro ; dix proches y restent détenus malgré un acquittement. Succès Masra, revenu d'exil et nommé Premier ministre en janvier, démissionne pour affronter Déby. Certains opposants dénoncent une candidature de caution ; Masra défend sa participation aux urnes.⁹

Déby l'emporte le 6 mai 2024 avec 61,03%, contre 18,53% à Masra selon les résultats officiels ; ce dernier conteste. Human Rights Watch relève que des organisations civiles nationales ne sont pas accréditées pour observer. Les élections législatives et locales du 29 décembre sont boycottées par plus de dix partis ; le MPS obtient 124 sièges sur 188. La première séance de l'Assemblée, le 4 février 2025, clôt officiellement la transition. Le retour aux institutions est formel, mais l'opposition doute de la neutralité de l'appareil électoral.¹⁰

En octobre 2025, le Parlement porte le mandat présidentiel à sept ans et supprime la limite de réélection. Succès Masra, arrêté en mai et condamné à vingt ans en août 2025, est gracié en août 2026 ; sa condamnation demeure et Human Rights Watch demande son annulation. Le cycle électoral a donc débouché sur une sortie formelle de transition, puis sur davantage de possibilités de maintien au pouvoir et la condamnation d'un rival majeur.¹¹

Madagascar depuis septembre 2025

Les manifestations commencent le 25 septembre 2025 sur fond de coupures d'eau et d'électricité, puis s'élargissent à la corruption, au coût de la vie et à la gouvernance. Le gouvernement dissout le cabinet sans calmer la rue. Le Haut-Commissariat de l'ONU dénombre au moins 22 morts et plus de 100 blessés : parmi les victimes figurent des manifestants et passants tués par les forces de sécurité, mais aussi des personnes tuées lors de pillages sans lien avec les protestataires.¹²

Le 11 octobre, CAPSAT se rallie aux manifestants ; Rajoelina quitte le pays. Le Parlement le destitue après son départ et, le 14, l'armée annonce sa prise de pouvoir. Le 17, son commandant, Michaël Randrianirina, est investi par la Haute Cour constitutionnelle, qui a validé la prise de pouvoir. Sa légitimité combine mobilisation populaire, ralliement militaire et validation institutionnelle, mais pas élection ; l'Union africaine et l'ONU condamnent le coup et l'UA suspend Madagascar. Il promet une transition militaire de 18 à 24 mois suivie d'élections.¹³

La concertation nationale est officiellement lancée le 10 décembre 2025, avec six mois de travaux annoncés. Le 17 décembre, la SADC demande un dialogue inclusif dirigé par les Malgaches, un rapport de préparation et une feuille de route pour février, puis des mises à jour périodiques. Elle reçoit le programme de refondation le 28 février 2026. En mai, la CENI prévoit un référendum en juin 2027 et une présidentielle en octobre. En août, Randrianirina dit que le processus électoral pourrait commencer en juillet et que la consultation de la CENI se poursuivrait jusqu'en mai ou juin. Cette consultation électorale ne se confond pas avec la concertation nationale sur les réformes constitutionnelles.¹⁴

Les calendriers se sont décalés. Les conclusions de la concertation nationale sont attendues après mai 2027, tandis que le référendum et la présidentielle sont annoncés avant la fin de l'année. Le 12 octobre 2026, l'Ifri, sur RFI, juge que cette concertation semble à peine commencée et que des élections fin 2027 paraissent difficiles. C'est une appréciation, non une décision, mais elle souligne l'écart entre le calendrier affiché et le travail restant sur le fichier électoral, le texte constitutionnel et l'organisation des votes.¹⁵

⁹ [Human Rights Watch, circonstances non élucidées de la mort de Yaya Dillo, 28 février 2025.](#) · [Human Rights Watch, fin formelle de la transition et présidentielle tchadienne, 13 mai 2024.](#)

¹⁰ [Human Rights Watch, fin formelle de la transition et présidentielle tchadienne, 13 mai 2024.](#) · [Associated Press, boycott des élections législatives de décembre 2024.](#)

¹¹ [Bibliothèque du Congrès des États-Unis, Constitution révisée du Tchad, 30 décembre 2025.](#) · [Human Rights Watch, condamnation de Succès Masra et grâce présidentielle, 12 août 2025 et 21 août 2026.](#)

¹² [Nations unies à Madagascar, bilan des manifestations, 29 septembre 2025.](#)

¹³ [Reuters, investiture de Michaël Randrianirina, 17 octobre 2025.](#)

¹⁴ [Xinhua, lancement de la concertation nationale, 10 décembre 2025.](#) · [Le Monde, feuille de route remise à la SADC, 3 mars 2026.](#) · [Africanews, calendrier annoncé par la CENI, 11 mai 2026.](#) · [Xinhua, déclarations du président sur le processus électoral, 19 août 2026.](#) · [SADC, communiqué du sommet extraordinaire sur le dialogue et la feuille de route malgaches, 17 décembre 2025.](#)

¹⁵ [Madagascar-Tribune, calendrier de la concertation nationale, 31 août 2026.](#) · [Ifri et RFI, état de la transition et retard du calendrier, 12 octobre 2026.](#)

Les libertés fournissent un autre test. Le 12 avril 2026, quatre militants Gen Z sont arrêtés après une manifestation demandant une date électorale. Les autorités invoquent notamment des atteintes à la sûreté de l'État et un complot ; les avocats contestent ces accusations. Amnesty dénonce des charges vagues et des arrestations arbitraires destinées à faire taire les activistes. Le pouvoir répond que les procédures relèvent de la police et de la justice.¹⁶

Les paramètres communs et leurs limites

Les deux séquences ont des origines différentes : succession dynastique au Tchad, mobilisation populaire puis défection militaire à Madagascar. Mais chacune passe par des autorités provisoires, une consultation politique, des règles institutionnelles et une promesse d'élection. Ces étapes peuvent donner une forme légale à un pouvoir d'abord acquis hors des urnes.

L'enjeu commun est l'éligibilité du chef de transition. Au Tchad, le DNIS l'a explicitement rendu possible. À Madagascar, Randrianirina ne l'a pas écartée en novembre 2025 ; en décembre, il disait ne pas y penser pour l'instant. Aucune règle ne tranche encore. La Gen Z demande que la concertation parte des communes et qu'un comité pluraliste en assure le pilotage, sans laisser le gouvernement décider seul. La question devient un conflit d'intérêts si le chef de transition ou ses proches fixent des règles qui pourraient leur bénéficier.¹⁷

L'espace politique distingue aussi le discours de la pratique. Au Tchad, la répression de 2022, les arrestations avant le référendum, la mort de Dillo et la condamnation de Masra ont réduit la concurrence. À Madagascar, les arrestations d'avril 2026 montrent que les libertés restent à éprouver. Les échelles et contextes diffèrent ; le point de comparaison est la réaction du pouvoir à ceux qui demandent une transition plus inclusive.

Les prochaines étapes malgaches

Le jalon malgache le plus proche est donc le temps qui précède le DNIS tchadien, pas le référendum ou la présidentielle. La transition est installée, mais ses règles de sortie ne sont pas arrêtées par un accord politique large. Le premier indicateur sera la représentativité de la concertation et la reprise de ses conclusions dans un texte contraignant, sans prolongation discrétionnaire. La SADC a demandé des rapports de suivi en mai, août et novembre 2026, ce qui donne un repère extérieur pour mesurer l'avancement sans remplacer un accord intérieur.¹⁸

Le jalon suivant sera constitutionnel. Un référendum crédible suppose un texte publié, un calendrier stable et la liberté de défendre le oui ou le non. La CENI doit achever le fichier électoral, préciser les modalités d'observation indépendante et annoncer la date définitive. Avant le scrutin, une règle explicite devra établir si les responsables de transition peuvent concourir. Le précédent tchadien montre pourquoi cette décision doit être prise avant le vote.

Madagascar peut s'écarter du schéma si le chef de transition renonce à se présenter, si partis et mouvements citoyens participent à la rédaction des règles, si la CENI travaille de façon transparente et si les libertés sont protégées. La trajectoire se rapprocherait du Tchad si les autorités contrôlaient la concertation, reportaient les scrutins et laissaient l'armée au cœur des institutions tout en donnant à ses dirigeants un accès privilégié à l'élection. En octobre 2026, Madagascar se trouve avant le jalon tchadien du DNIS, sans que son issue soit déterminée. L'analogie sert à identifier les décisions à surveiller, pas à annoncer le résultat.¹⁹

Repères comparés simplifié

Paramètre	Tchad	Madagascar au 16 octobre 2026
Accession au pouvoir	Succession militaire à la mort d'Idriss Déby	Protestation de masse, puis ralliement d'une unité militaire

¹⁶ [Amnesty International, arrestations et charges visant les militants Gen Z, 17 avril 2026.](#) · [The Guardian, arrestations de militants après l'appel à fixer une date électorale, 20 avril 2026.](#)

¹⁷ [Union africaine, clarification sur l'inéligibilité des autorités de transition, 21 mai 2024.](#) · [TV5MONDE, les prises de position du président sur sa candidature, 20 novembre 2025.](#) · [Newsmada, entretien France 24 sur une éventuelle candidature, 6 décembre 2025.](#)

¹⁸ [Ifri et RFI, état de la transition et retard du calendrier, 12 octobre 2026.](#) · [SADC, communiqué du sommet extraordinaire sur le dialogue et la feuille de route malgaches, 17 décembre 2025.](#)

¹⁹ [Ifri et RFI, état de la transition et retard du calendrier, 12 octobre 2026.](#)

Paramètre	Tchad	Madagascar au 16 octobre 2026
Organe de transition	CNT nommé par le CMT ; Haroun Kabadi le préside	Transition militaire investie par la HCC après la chute de Rajoelina
Règles de candidature	Le DNIS ouvre explicitement la candidature au chef de transition	Le chef de transition n'écarter pas l'idée ; aucune règle formelle n'est adoptée
Jalon électoral	Référendum en 2023, présidentielle en 2024, législatives en 2024	Référendum et présidentielle annoncés pour 2027, calendrier incertain
Espace politique	Répression de 2022, détentions et opposants empêchés ou cooptés	Arrestations contestées et libertés à éprouver dans la durée

Sources et traçabilité

Les notes renvoient aux sources associées aux faits cités. Sources consultées le 16 octobre 2026.

- [Union interparlementaire, chronologie du CMT et composition du CNT, 2021–2022.](#)
- [Union africaine, clarification sur l'inéligibilité des autorités de transition, 21 mai 2024.](#)
- [Reuters, décisions du DNIS sur la prolongation et l'éligibilité, 2 octobre 2022.](#)
- [Africa Center for Strategic Studies, analyse du DNIS et des boycotts, 15 novembre 2022.](#)
- [Gouvernement britannique, note pays sur l'opposition au Tchad, mars 2024.](#)
- [Human Rights Watch, arrestations avant le référendum tchadien, 13 octobre 2023.](#)
- [International IDEA, référendum constitutionnel tchadien, décembre 2023.](#)
- [Human Rights Watch, circonstances non élucidées de la mort de Yaya Dillo, 28 février 2025.](#)
- [Human Rights Watch, fin formelle de la transition et présidentielle tchadienne, 13 mai 2024.](#)
- [Associated Press, boycott des élections législatives de décembre 2024.](#)
- [Bibliothèque du Congrès des États-Unis, Constitution révisée du Tchad, 30 décembre 2025.](#)
- [Human Rights Watch, condamnation de Succès Masra et grâce présidentielle, 12 août 2025 et 21 août 2026.](#)
- [Nations unies à Madagascar, bilan des manifestations, 29 septembre 2025.](#)
- [Reuters, investiture de Michaël Randrianirina, 17 octobre 2025.](#)
- [Xinhua, lancement de la concertation nationale, 10 décembre 2025.](#)
- [Le Monde, feuille de route remise à la SADC, 3 mars 2026.](#)
- [Africanews, calendrier annoncé par la CENI, 11 mai 2026.](#)
- [Xinhua, déclarations du président sur le processus électoral, 19 août 2026.](#)
- [Madagascar-Tribune, calendrier de la concertation nationale, 31 août 2026.](#)
- [Ifri et RFI, état de la transition et retard du calendrier, 12 octobre 2026.](#)
- [Amnesty International, arrestations et charges visant les militants Gen Z, 17 avril 2026.](#)
- [The Guardian, arrestations de militants après l'appel à fixer une date électorale, 20 avril 2026.](#)
- [TV5MONDE, les prises de position du président sur sa candidature, 20 novembre 2025.](#)
- [Newsmada, entretien France 24 sur une éventuelle candidature, 6 décembre 2025.](#)
- [SADC, communiqué du sommet extraordinaire sur le dialogue et la feuille de route malgaches, 17 décembre 2025.](#)

Rédaction - Diapason